

Monsieur Pierre-Yves DERMAGNE
Vice-Premier ministre
Ministre de l'Economie et de l'Emploi

59-61, rue Ducale

1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 21 décembre 2020

Objet :
Approbation de norme
Injonction de mise à jour de norme

Monsieur le Vice-Premier Ministre,

Le Président de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises a transmis au Conseil supérieur des Professions économiques, en date du 4 mars 2020, du 19 mai 2020, du 15 septembre 2020 et du 7 décembre 2020, différentes moutures d'un projet de « norme complémentaire aux normes ISA applicables en Belgique ».

Ce projet de norme a fait l'objet, conformément aux dispositions contenues dans l'article 31 de la loi du 7 décembre 2016 portant organisation de la profession et de la supervision publique des réviseurs d'entreprises, de deux consultations publiques organisées par l'IRE (la première du 20 décembre 2019 au 31 janvier 2020 et la seconde du 10 juillet au 15 août 2020) avant d'être transmis au Conseil supérieur.

Avant de procéder à l'examen de la demande d'approbation du projet de norme, le Conseil supérieur a procédé à différentes démarches (obligations et options prévues par l'article 31 de la loi précitée) :

- consultation à deux reprises du Collège de supervision des réviseurs d'entreprises (CSR) sur le projet de norme soumis pour approbation ;
- consultation à deux reprises de la Banque nationale de Belgique (BNB) sur le projet de norme soumis pour approbation ;

- consultation à deux reprises de l’Autorité des services et marchés financiers (FSMA) sur le projet de norme soumis pour approbation ;
- audition des représentants de l’IRE dans le cadre de la réunion du Conseil supérieur du 20 novembre 2020. Une première audition, organisée le 10 juillet 2020, a été annulée à la suite du retrait par l’IRE du projet soumis pour approbation.

Trois réactions ont été transmises au Conseil supérieur : réaction par le Gouverneur de la Banque nationale de Belgique (courrier daté du 22 septembre 2020), réaction du Président de l’Autorité des services et marchés financiers (courrier daté du 21 octobre 2020) et réaction de la Présidente du Collège de supervision des réviseurs d’entreprises (courrier daté du 3 novembre 2020) en réponse aux courriers du 17 septembre 2020.

Au terme de l’audition du 20 novembre 2020, les membres du Conseil supérieur ont demandé aux représentants de l’IRE d’adapter un certain nombre de mesures afin de rencontrer les points évoqués durant l’audition ainsi que les remarques formulées par le Collège de supervision des réviseurs d’entreprises (dont copie avait été adressée le 9 novembre 2020 à l’IRE avec l’accord du CSR).

Une nouvelle mouture du projet de norme soumis pour approbation, transmise par l’IRE en date du 7 décembre 2020, a été examiné par le Conseil supérieur dans le cadre de la réunion qui s’est tenue le 11 décembre 2020.

*

* *

Etant donné que les différentes conditions légales en matière de procédure ont été respectées et au vu du contenu dudit projet de norme adopté par le Conseil de l’IRE en date du 21 février 2020, du 15 mai 2020, du 28 août 2020 et du 27 novembre 2020, le Conseil supérieur a décidé d’approuver le projet de « norme complémentaire aux normes ISA applicables en Belgique ».

Vous voudrez bien trouver, annexés au présent courrier, différents documents :

1^{ière} mouture

- la version française et la version néerlandaise de la proposition de norme adoptée le 21 février 2020 soumises au Conseil supérieur pour approbation (annexe 1) ;
- le courrier du 4 mars 2020 du Président de l’IRE demandant l’approbation du projet de norme, les résultats de la première consultation publique et un document de synthèse, établi par l’IRE à la demande du Conseil supérieur, démontrant la suite donnée aux différentes remarques formulées dans le cadre de la consultation publique (annexe 2) ;

2^{ième} mouture

- le courrier du 19 mai 2020 du Président de l'IRE demandant l'approbation du projet de norme « modifié », visant à introduire des modifications supplémentaires n'ayant pas fait l'objet d'une consultation publique, tel qu'adopté par le Conseil de l'IRE du 15 mai 2020 (annexe 3) ;
- le courrier du 29 mai 2020 adressé par le Conseil supérieur au Président de l'IRE accusant réception et confirmant que l'examen des deux documents se fera conjointement (annexe 4) ;
- le courrier transmis par le Conseil supérieur au Collège de supervision des réviseurs d'entreprises en date du 29 mai 2020 – sans annexes (annexe 5) ;
- le courrier transmis par le Conseil supérieur à la FSMA en date du 29 mai 2020 – sans annexes (annexe 6) ;
- le courrier transmis par le Conseil supérieur à la BNB en date du 29 mai 2020 – sans annexes (annexe 7) ;
- le courrier du 9 juillet 2020 du Président de l'IRE demandant le retrait du projet de norme soumis pour approbation (annexe 8) ;

3^{ième} mouture

- la version française et la version néerlandaise de la proposition de norme adoptée le 28 août 2020 soumises au Conseil supérieur pour approbation (annexe 9) ;
- le courrier du 15 septembre 2020 du Président de l'IRE demandant l'approbation du projet de norme, les résultats de la consultation publique et un document de synthèse, établi par l'IRE à la demande du Conseil supérieur, démontrant la suite donnée aux différentes remarques formulées dans le cadre de la seconde consultation publique (annexe 10) ;
- le courrier transmis par le Conseil supérieur au Collège de supervision des réviseurs d'entreprises en date du 17 septembre 2020 – sans annexes (annexe 11) ;
- le courrier transmis par le Conseil supérieur à la FSMA en date du 17 septembre 2020 – sans annexes (annexe 12) ;
- le courrier transmis par le Conseil supérieur à la BNB en date du 17 septembre 2020 – sans annexes (annexe 13) ;
- le courrier transmis par le Conseil supérieur au Collège de supervision des réviseurs d'entreprises en date du 20 octobre 2020 (annexe 14) ;
- le courrier transmis par le Gouverneur de la BNB au Conseil supérieur en date du 22 septembre 2020 (annexe 15) ;
- le courrier transmis par le Président de la FSMA au Conseil supérieur en date du 21 octobre 2020 (annexe 16) ;
- le courrier transmis par la Présidente du Collège de supervision des réviseurs d'entreprises au Conseil supérieur en date du 3 novembre 2020 (annexe 17) ;

4^{ème} mouture

- la version française et la version néerlandaise de la proposition de norme adoptée le 27 novembre 2020 soumises au Conseil supérieur pour approbation (annexe 18) ;
- le courrier du 7 décembre 2020 du Président de l'IRE demandant l'approbation du nouveau projet de norme (annexe 19).

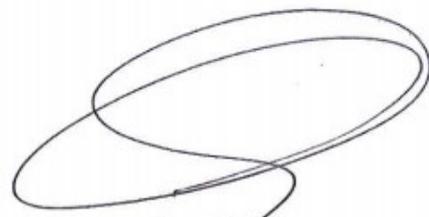
Dans le cadre de sa réunion du 11 décembre 2020, le Conseil supérieur a décidé d'approuver le projet de norme transmis par le Président de l'IRE (version adoptée par le Conseil de l'IRE le 27 novembre 2020).

Par ailleurs, dans la mesure où la norme complémentaire aux normes ISA applicables en Belgique traite notamment de diligences à effectuer par le commissaire à propos du bilan social, le Conseil supérieur a décidé, dans le cadre de cette même réunion, de faire usage de son droit d'injonction et de demander au Conseil de l'IRE de mettre à jour la norme du 7 février 1992 traitant de la mission du réviseur d'entreprises à l'égard du conseil d'entreprise, adoptée avant l'introduction du bilan social en droit belge (datant de 1996).

Vous voudrez dès lors bien trouver en annexe les deux documents suivants :

- le courrier du 21 décembre 2020 adressé au Président de l'IRE enjoignant le Conseil de l'IRE de mettre à jour la norme de 1992 traitant de la mission du réviseur d'entreprises à l'égard du conseil d'entreprise (annexe 20) ;
- le courrier du 21 décembre 2020 adressé à la Présidente du CSR l'informant du droit d'injonction exercé par le Conseil supérieur afin de mettre à jour la norme du 7 février 1992 traitant de la mission du réviseur d'entreprise auprès du conseil d'entreprise (annexe 21).

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir à propos de ce dossier et vous prie de croire, Monsieur le Vice-Premier Ministre, à l'expression de ma haute considération.



Jean-Marc DELPORTE
Président